Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_13-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

N° DEL2026_07_13

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
Mme LESPAGNOL Faustine donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 30 octobre 2026
OBJET : **URBANISME – ACQUISITION DE LA PARCELLE BOISEE CADASTREE YS N°41 SISE PARC MANE BRAS A PLUVIGNER**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'accord des parties sur les conditions de la vente,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme et aménagement,

Considérant que les consorts LEMEE sont propriétaires d'une parcelle boisée située Parc Mané Bras à Pluvigner, cadastrée YS numéro 41, d'une contenance de 16 700 m² ; qu'ils ont récemment sollicité la

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_13-DE

commune afin de lui proposer l'acquisition de cette parcelle, située à proximité de la station d'épuration,

Considérant la volonté de la commune d'acquérir cette parcelle, au prix de 3 000 €/ hectare, soit 5 010 €,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE L'ACQUISITION AUPRES DES CONSORTS LEMEE DE LA PARCELLE BOISEE CADASTREE YS N°41, D'UNE CONTENANCE DE 16 700 M², SISE PARC MANE BRAS A PLUVIGNER, AU PRIX DE CINQ MILLE DIX EUROS (5 010 €),**
- **CHARGE L'OFFICE DE MAITRES MEUNIER ET DE CHAMPSAVIN, NOTAIRES A PLUVIGNER, DE L'ETABLISSEMENT DE L'ACTE DE VENTE A INTERVENIR, AINSI QUE DES DIVERSES FORMALITES ADMINISTRATIVES SUBSEQUENTES, ETANT PRECISE QUE TOUS LES FRAIS, DROITS ET HONORAIRES, CONTRIBUTIONS ET TAXES DE TOUTE NATURE AUXQUELS POURRA DONNER LIEU CETTE VENTE, HORS FRAIS DE GEOMETRE, SERONT SUPPORTES PAR L'ACQUEREUR.**
- **AUTORISE MADAME LA MAIRE, OU L'ADJOINT DELEGUE A L'URBANISME, A SIGNER L'ACTE AUTHENTIQUE DE VENTE A INTERVENIR, A POURSUIVRE TOUTES LES FORMALITES ET A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES ET AFFERENTS A LA REALISATION DE CETTE ACQUISITION, ET A EN PREVOIR TOUTES LES CONDITIONS.**

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 06.11.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER 56 (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le : 09 NOV. 2026